

toujours en mesure d'accepter de l'emploi quelques jours plus tard. Néanmoins, il se trouve au Canada des milliers de gens qui ne s'inscrivent pas à la Commission d'assurance-chômage en vue d'obtenir du travail, mais en cherchent quand même. On n'a qu'à penser aux personnes qui ont atteint 35 ou 40 ans; nous savons bien que des milliers d'entre elles ont, depuis longtemps, abandonné tout espoir d'obtenir de l'aide aux bureaux régionaux de l'assurance-chômage. Elles ne figurent pas dans les dossiers. Et que dire des gens dont les prestations d'assurance-chômage sont épuisées? Certains d'entre eux ne figurent plus sur les listes depuis longtemps.

Je crois qu'on peut se faire une idée exacte de l'étendue du chômage au Canada en consultant le rapport du recensement de 1951. On y constate que l'effectif global dépasse légèrement 4 millions de travailleurs. Sur ces quatre millions de personnes, un demi-million a gagné moins de \$500 au cours de l'année en question. Un autre demi-million a gagné de \$500 à \$1,000. Autrement dit, sur un effectif total de 4 millions, presque 1 million de personnes ont gagné, cette année-là, moins de \$1,000. A mon avis, cela indique qu'en 1951 le chômage était beaucoup plus prononcé que ne l'indiquait la statistique quelle qu'elle fût. D'après les données relatives à l'impôt pour 1953, on constate que, durant l'année d'imposition 1951, environ 42.8 p. 100 de la population du Canada gagnait moins de \$2,000 par année. Quand le salarié moyen gagne moins de \$2,000 par année et que nous connaissons le salaire hebdomadaire moyen dans l'industrie, cela indique que le salarié moyen a été en chômage presque la moitié de l'année.

Je me suis dit heureux de constater qu'enfin on admettait que nos chefs ouvriers au Canada sont intègres. Je préfère accepter la déclaration de nos chefs ouvriers élus de façon démocratique plutôt que celle que formulent parfois des gens qui se prétendent dignes de foi. Ainsi, je ne puis admettre les déclarations d'un porte-parole du parti libéral qui occupe un siège immédiatement voisin de celui d'un membre du cabinet. Comme en fait foi la page 2257 du hansard du 16 février de cette année, il s'est attaqué aux chefs ouvriers du Canada. J'ai remarqué que trois porte-parole du parti libéral ont pris la parole après le député et qu'aucun n'a déclaré que ce député ne parlait pas au nom du parti libéral. Parlant des chefs ouvriers, ce député a dit qu'ils tenaient tout le monde responsable de leurs propres erreurs.

Dans cette partie-ci de la Chambre, nous ne reprochons à personne en particulier l'incidence du chômage. Dans une économie

non dirigée comme la nôtre, le chômage est inévitable. Voilà ce que nous avons toujours prétendu et ce que nous continuerons à soutenir.

Or, au cours de la dernière fin de semaine, j'ai fait plusieurs constatations...

M. Dickey: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. L'honorable député vient de faire allusion aux déclarations qu'un autre député a faites à la Chambre, mais il l'a identifié d'une façon que je trouve un peu sommaire. Me fondant sur le Règlement, je prierais l'honorable député de faire à ce député la courtoisie de l'identifier en désignant nominativement son comté de la façon habituelle.

M. Regier: Je le ferai très volontiers. Je regrette cette omission. L'orateur dont j'ai dit qu'il avait fait certaines observations paraissant à la page 2257 du hansard était l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot).

M. Pouliot: Si l'honorable député veut bien me le permettre, puis-je dire que je parle en mon nom et que je n'engage personne d'autres en disant ce que j'ai à dire.

M. Regier: Je suis très heureux que cette interruption paraisse dans le hansard, car ce serait tragique si les Canadiens devaient avoir le sentiment, après avoir élu le Gouvernement dernièrement, que ce dernier les avait déçus à ce point.

M. Pouliot: Si l'honorable député veut bien me le permettre, je veux simplement répéter que je ne suis pas contre les ouvriers, mais j'ai le droit de critiquer les chefs.

M. Regier: A mon retour ici, après une fin de semaine passée à Toronto, j'ai trouvé sur mon bureau un télégramme où il est question du problème du chômage. Il y a quelques instants, j'ai dit jusqu'à quel point la statistique a confirmé des déclarations de chefs autorisés de nos syndicats ouvriers. Me reportant à la page 2325 du hansard du 18 février 1954, j'y trouve la déclaration suivante du ministre du Commerce:

Bien que le port de Vancouver ait fonctionné à plein rendement...

Le télégramme dont j'ai parlé se rapporte à cette déclaration et au problème du chômage.

En voici le texte:

Réclamons renversement immédiat de la décision du gouvernement sur péréquation du mouvement est-ouest des céréales. Ministre du Commerce Howe mal informé. Élévateurs de tête de ligne du littoral de l'Ouest donnent seulement 70 p. 100 du rendement. Manque de navires, insuffisance du com-